



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Nature en poche

Petit guide

*à l'attention du randonneur,
du promeneur, du vététiste...*



❖ A la découverte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

L'UN DES 45 PARCS NATURELS RÉGIONAUX FRANÇAIS

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc naturel régional » un territoire à dominante rurale doté d'un patrimoine paysager, culturel et naturel à la fois riche et fragile.

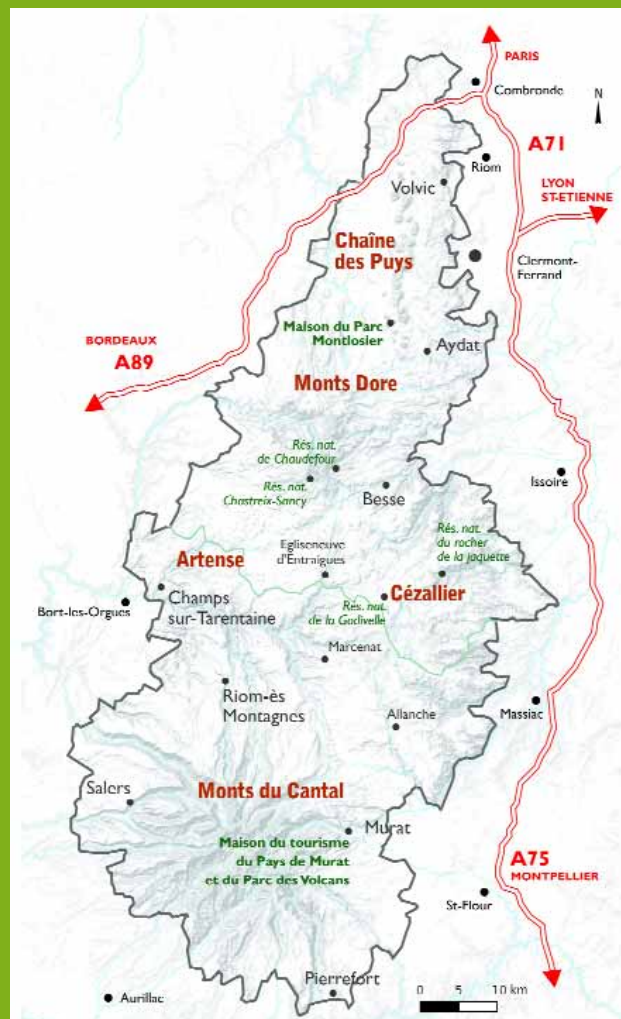
Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Le terme « Parc » ne doit donc pas tromper, il s'agit d'un espace ouvert dont l'accès est entièrement libre, ce n'est ni un musée, ni une réserve. La France compte aujourd'hui 45 Parcs naturels régionaux qui représentent 12 % du territoire national.

UN TERRITOIRE DE MONTAGNE HABITÉE, AUX RELIEFS VOLCANIQUES

400 000 hectares, 120 km du Nord au Sud, 153 communes adhérentes, 88 000 habitants, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est le plus vaste de France métropolitaine et l'un des plus anciens pour avoir été créé en 1977. Situé sur 2 départements, le Cantal et le Puy-de-Dôme, il se compose de 5 régions naturelles dont 4 massifs volcaniques (Chaîne des Puys (Puy de Dôme, 1 465 m), Monts Dore (Puy de Sancy, 1 886 m), Cézallier (Signal du Luguet, 1 551 m), Monts du Cantal (Plomb du Cantal, 1 855 m)), et un plateau granitique, l'Artense.

A PIED, A CHEVAL OU A VÉLO, NATURELLEMENT !

Faune, flore, paysages, panoramas, patrimoine culturel et savoir-faire... de quoi prendre un grand bol de nature sur ce territoire. Ce petit guide vous propose quelques conseils, bonnes idées et repères pour organiser votre séjour ou escapade sportive. Les milieux naturels que vous parcourrez recèlent des richesses parfois fragiles et protégées. Grâce à ce guide, apprenez à les observer, les admirer et les respecter. Les gardes-nature du Parc, présents sur le terrain, vous informent et vous renseignent.



... La nature et l'homme dans le Parc

Étagement végétal et adaptation des activités humaines

Situé à une altitude comprise entre 400 et 1 886 m, le Parc des Volcans d'Auvergne est doté d'un climat majoritairement montagnard à tendance atlantique.

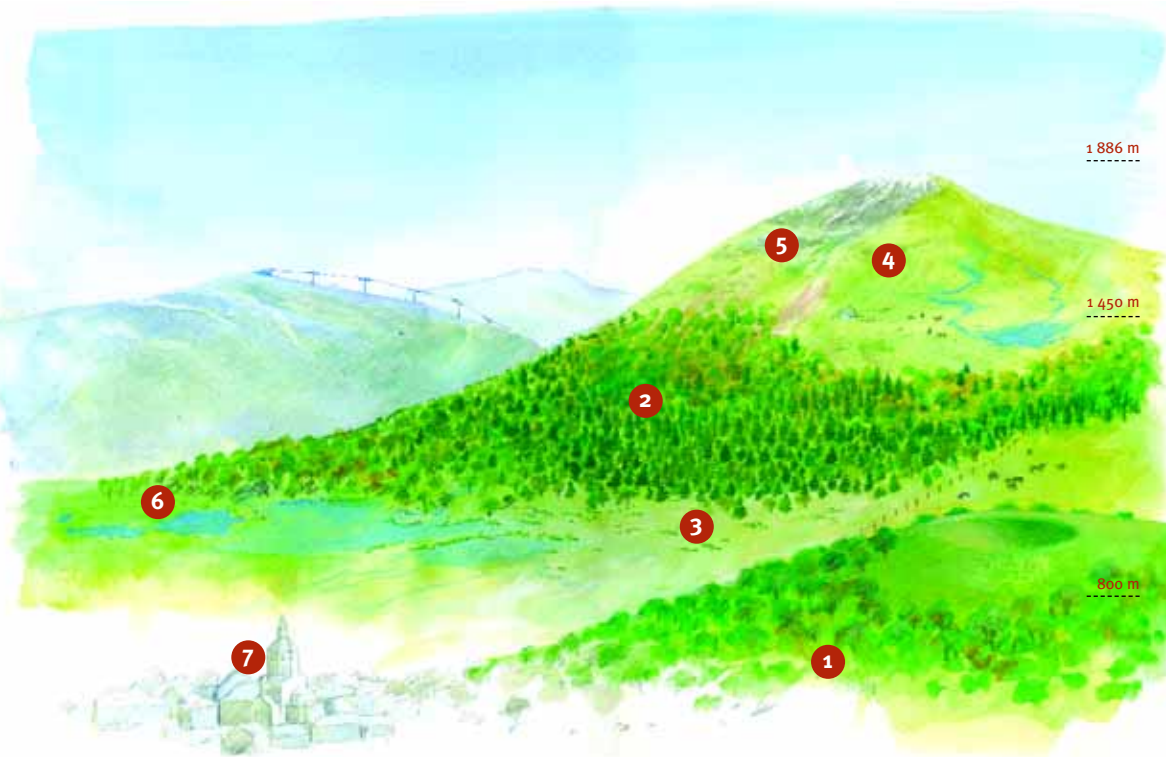
La température moyenne décroît en général de 0,65°C par 100 m d'altitude et les précipitations augmentent.

Ainsi, on relève 8°C de température moyenne annuelle vers 850 m et 6,5°C vers 1 100 m.

Ces conditions climatiques et la topographie impliquent un étagement de la végétation qui va du collinéen au subalpin. Les sociétés humaines se sont, elles aussi, adaptées à ces contraintes de vie et ont su tirer leur subsistance de terrains assez rudes.

L'objet de ce guide est de vous aider à repérer les milieux naturels, mais façonnés et entretenus par l'homme, qui caractérisent le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne.

- 1 Etage collinéen (chênaie), < 800 m
- 2 Etage montagnard (hêtraie sapinière), de 800 à 1 450 m
- 3 Lande
- 4 Etage subalpin (pelouse), au-dessus de 1 450 m
- 5 Milieux rocheux
- 6 Zones humides
- 7 Habitat permanent, 1 000 m max





L'Apollon arverne, sous-espèce endémique d'Auvergne

Photo : T. Leroy / RNN



Photo : B. Pauty / PNRVA

La Réserve de Chastreix-Sancy, créée en 2007

❖ Les Réserves naturelles nationales

« Des cœurs de nature »

Si dans tout espace naturel, le bon sens implique un comportement respectueux des milieux, des espèces et des activités humaines, ce comportement doit être particulièrement prévenant dans des espaces protégés comme les Réserves naturelles.

Ces sites prestigieux sont dotés d'un patrimoine naturel si exceptionnel, que l'Etat français a choisi, en concertation avec les instances locales, de le protéger réglementairement. Cette protection assure la bonne conservation des milieux, de leur faune et flore, pour notre plus grand plaisir et celui des générations futures.

Le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne comprend 4 Réserves naturelles nationales qui ont chacune une réglementation spécifique. Certaines interdictions leur sont toutefois communes : cueillette des fleurs, accès des chiens, camping et feux, dépôts d'ordures, circulation de véhicules motorisés, introduction ou destruction des végétaux et animaux...

Sur la Réserve naturelle de la vallée de Chaudefour, la pratique du vélo tout terrain est par ailleurs interdite et les activités de chasse, de pêche et d'escalade sont réglementées.

Sur les Réserves naturelles des sagnes de la Godivelle et du rocher de la Jaquette, travaux et chasse sont proscrits.

Située dans le massif des Monts Dore, la Réserve de Chastreix-Sancy a été créée en juillet 2007.

Les trois missions essentielles des Réserves naturelles sont de protéger, gérer et faire découvrir. Les Réserves de Chaudefour et de la Godivelle ont développé l'accueil du public : maison de la Réserve avec espace muséographique, sentiers de découverte, livrets et dépliants, animations... Venez les découvrir !

Réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefour

63790 Chambon-sur-Lac

Tél. 04 73 88 68 80 • reserve.chaudefour@wanadoo.fr

Réserve naturelle nationale des sagnes de la Godivelle

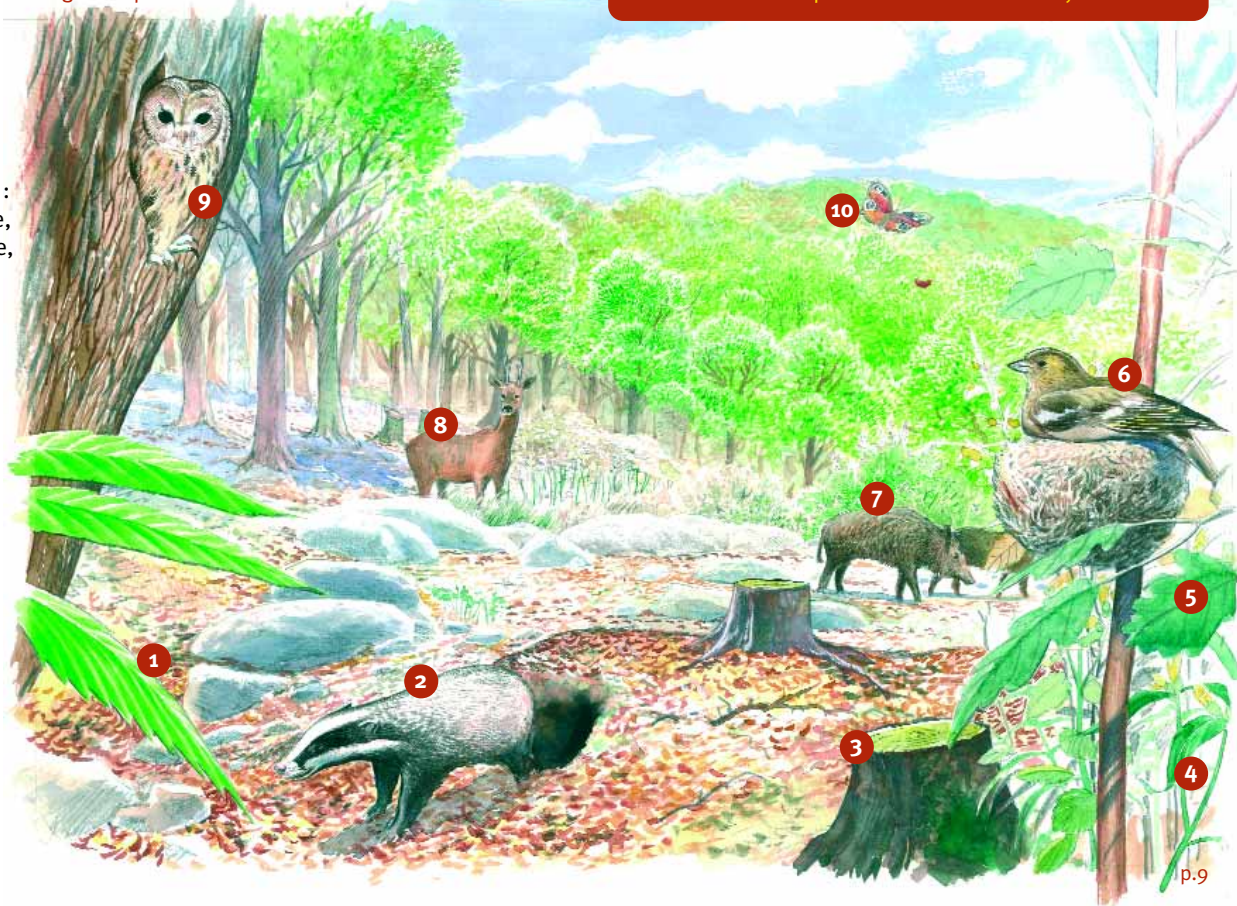
En été : 63850 La Godivelle • Tél. 04 73 71 78 12

En Hiver : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Montlosier, 63970 Aydat. • rn.sagnesetjaquette@wanadoo.fr

❖ La forêt collinéenne : la Chênaie

Cette forêt occupe les marges du Parc des Volcans d'Auvergne en dessous de 900 m. A l'ouest, où le climat est plus humide, le Chêne pédonculé est souvent associé au Hêtre. A l'est, le Chêne sessile est caractéristique des coteaux granitiques secs.

- ❶ Châtaigner
- ❷ Blaireau
- ❸ Exploitation forestière :
 - Bois de chauffage,
 - Piquets de clôture,
 - Bois d'œuvre (ameublement, charpente...).
- ❹ Mélampyre
- ❺ Chêne sessile
- ❻ Pinson des arbres (femelle)
- ❼ Sanglier
- ❽ Chevreuil
- ❾ Chouette hulotte
- ❿ Paon du jour



❖ Où la voir ?

Hêtraie chênaie : forêts morcelées de l'Artense,
Chênaie à Chêne sessile : vallée de Rentières, gorges
de la Monne, versants des Couzes ...

Chênaie à Chêne pédonculé : cheire du Puy de Côme

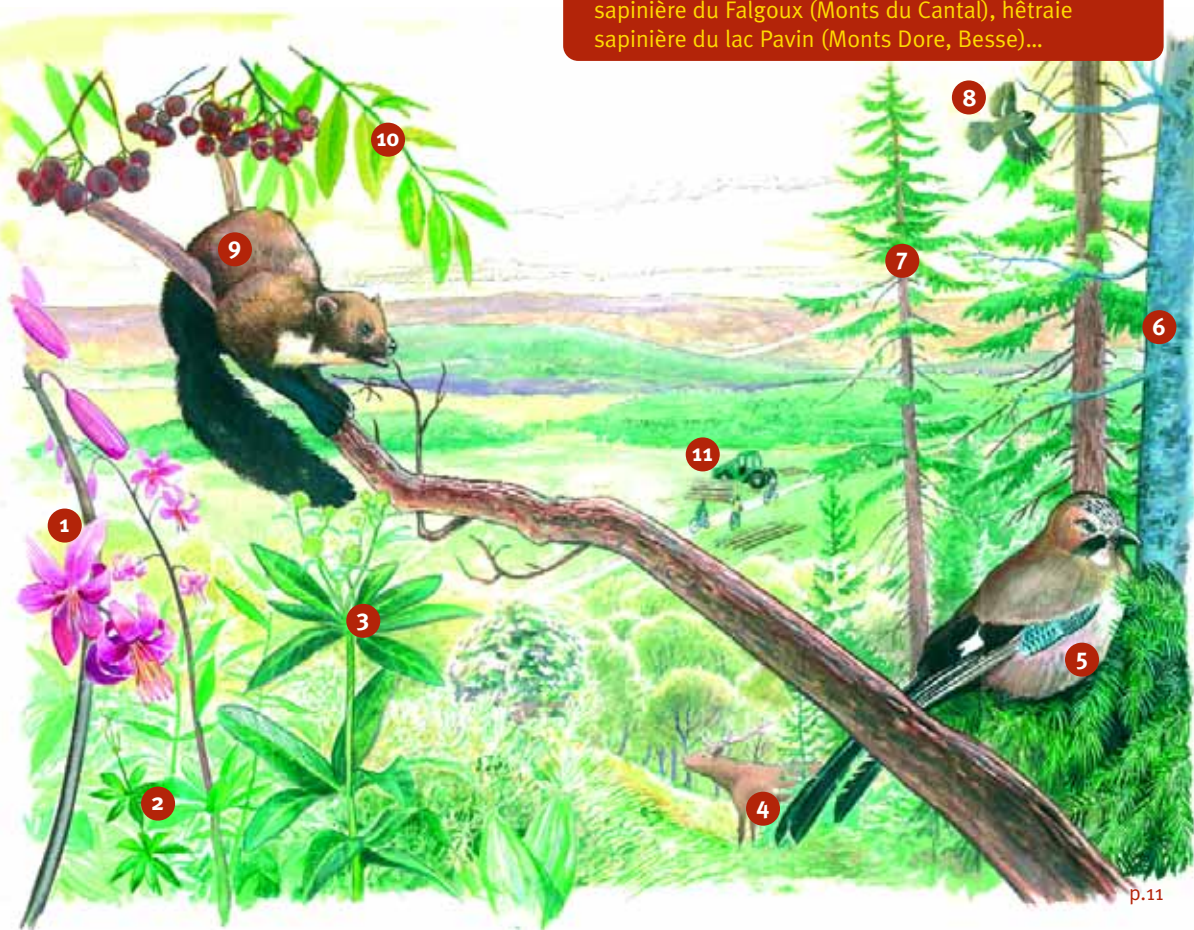
❖ La forêt montagnarde : la hêtraie

Le Hêtre est l'essence dominante des forêts originelles du Parc, en peuplement pur ou en association avec le Sapin, pour les secteurs les plus froids et plus humides de l'étage montagnard.

- ❶ Lis martagon (espèce protégée)
- ❷ Asperule odorante
- ❸ Euphorbe d'Irlande
- ❹ Cerf élaphe
- ❺ Geai des chênes
- ❻ Hêtre
- ❼ Sapin pectiné
- ❽ Mésange noire
- ❾ Martre des pins
- ❿ Sorbier des oiseleurs
- ⓫ Exploitation forestière et activités de pleine nature (VTT)

❖ Où la voir ?

La forêt domaniale de Maubert (Gorges de la Rhue, Tremouille), le versant nord de la Montagne de Bozat, à proximité du Capucin (le Mont Dore), hêtraie sapinière du Falgoux (Monts du Cantal), hêtraie sapinière du lac Pavin (Monts Dore, Besse)...



❖ La lande

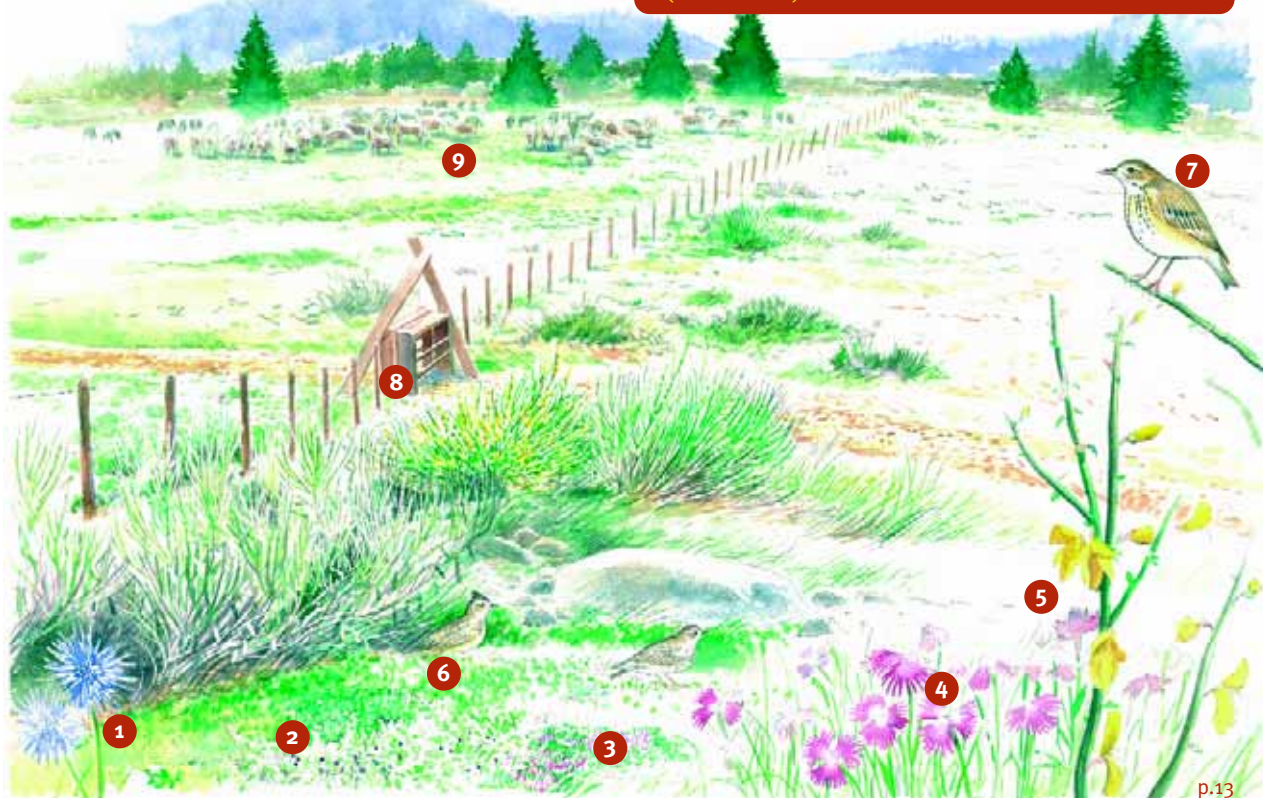
Formation végétale caractérisée par la dominance de végétaux ligneux (contenant du bois) bas comme l'airelle-myrtille, la callune, les genêts, l'ajonc... La lande est un stade de transition entre la pelouse et la forêt. Elle est aujourd'hui parcourue et entretenue par de nombreux troupeaux sur tous les massifs du Parc des Volcans d'Auvergne.

- ❶ Jasione des montagnes
- ❷ Myrtille
- ❸ Callune
- ❹ Œillet de Montpellier
- ❺ Genêt à balais
- ❻ Alouette des Champs
- ❼ Pipit farlouse
- ❽ Franchissement de clôture pour randonnée pédestre
- ❾ Estive bovine (race Salers ou Ferrandaise)

❖ Où la voir ?

Etage montagnard : lande à callune du petit Puy de Dôme (estive d'Orcines), lande à genêt du Plateau de Laschamps (estive de Manson, Saint-Genès-Champanelle).

Etage subalpin : les landes à myrtille du Puy Mary (estives bovine et ovine), du Col de la Croix Saint Robert (estive ovine).



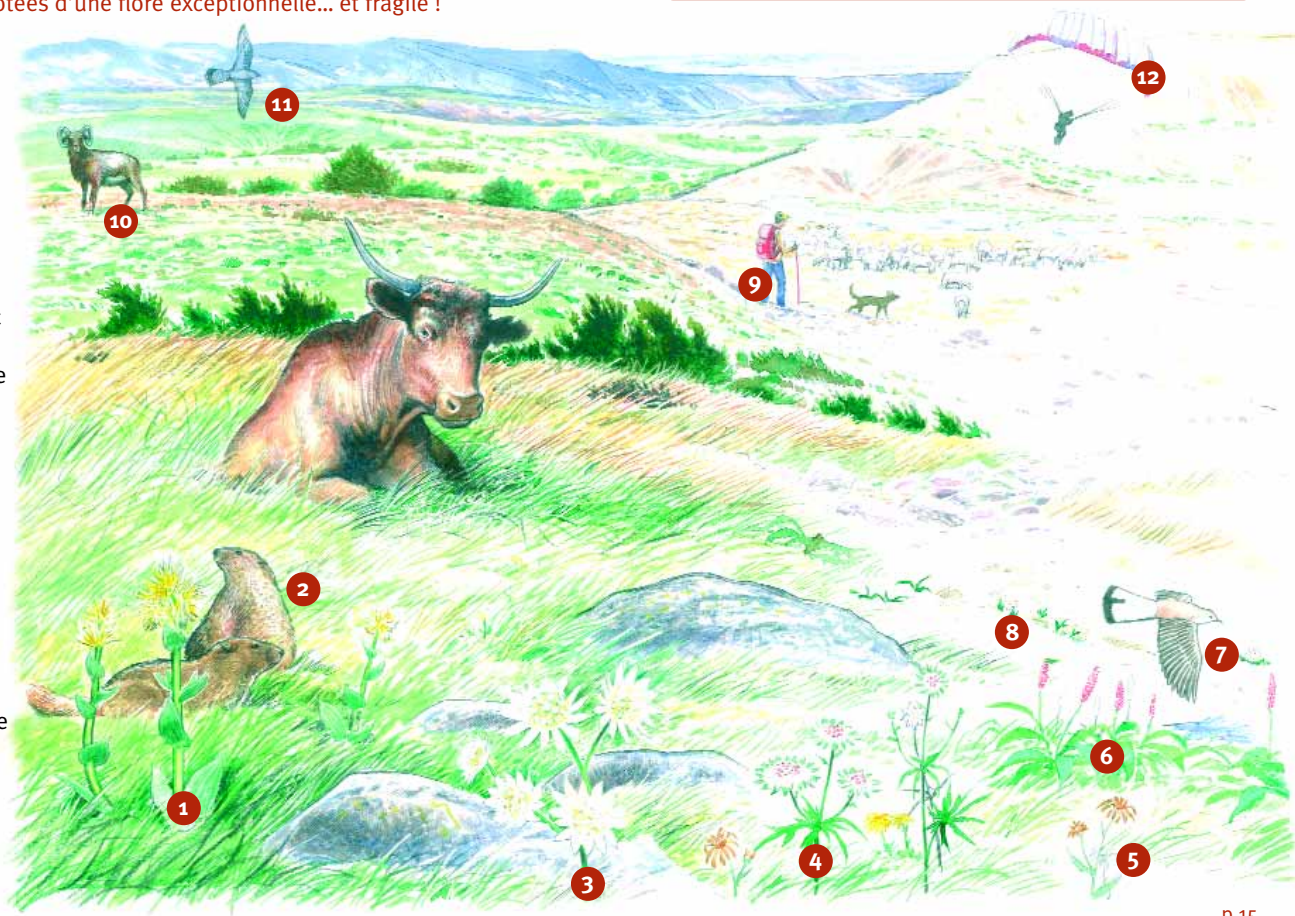
❖ Pelouses et prairies subalpines

Situées à une altitude supérieure à 1 450 m, les prairies subalpines sont dominées par de hautes herbes (Fétuque paniculée, Calamagrostis) et dotées d'une flore exceptionnelle... et fragile !

❖ Où les voir ?

Crêtes du Sancy, du Massif Cantalien, sommet du Puy de Dôme...

- ❶ Gentiane jaune
- ❷ Marmotte
- ❸ Grande Astrance
- ❹ Sèneçon doronic
- ❺ Renouée bistorte
- ❻ Traquet motté
- ❼ Pulsatille des Alpes
- ❽ Estive ovine et berger
- ❾ Mouflon
- ❿ Faucon crécerelle
- ⓫ Parapente



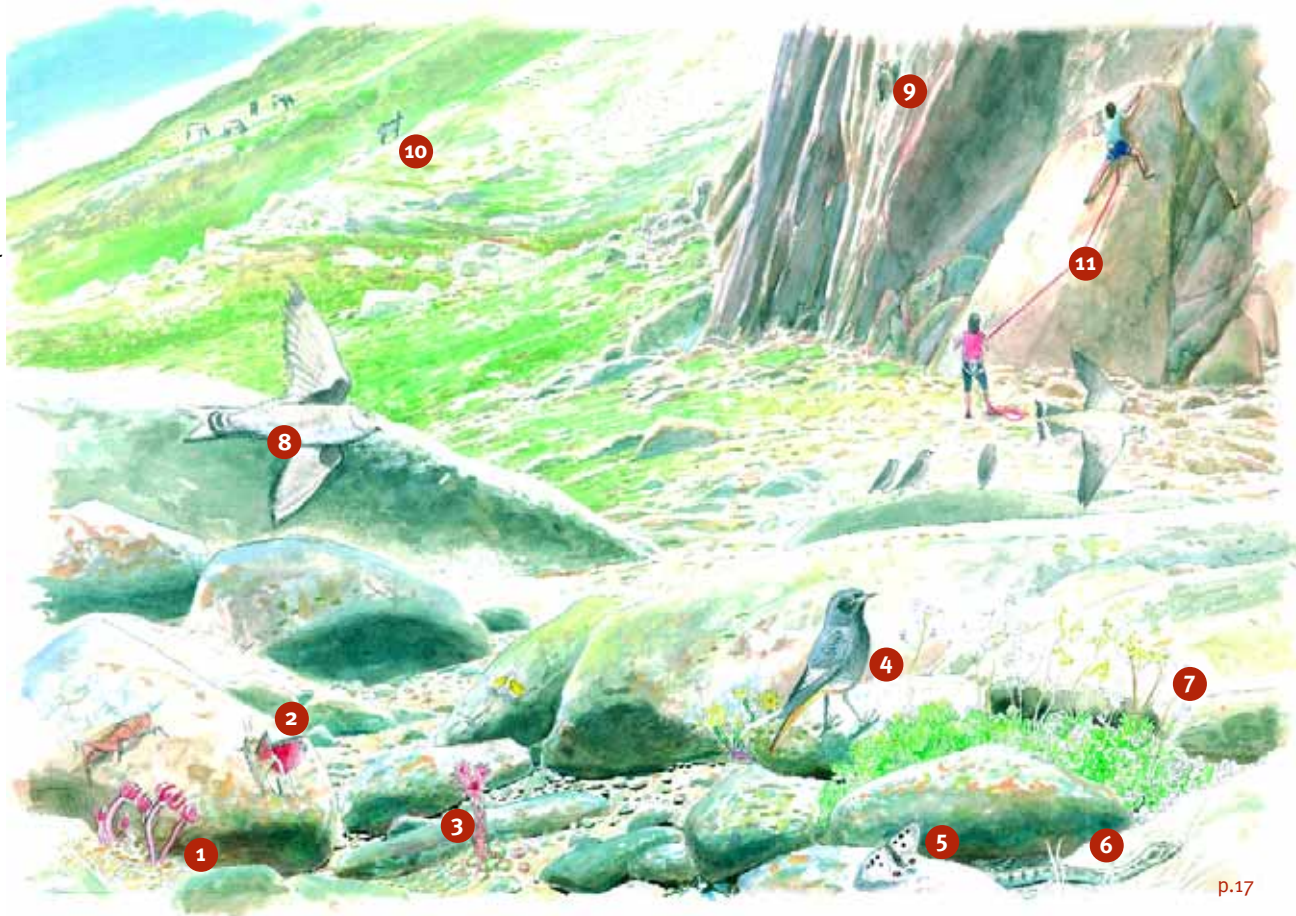
❖ Les milieux rocheux

Ces zones sont bien représentées sur le territoire du Parc, notamment sur les massifs des Monts Dore et du Cantal. Les falaises et rochers abritent des espèces typiques.

- ❶ Orpin
- ❷ Criquet œdipode
- ❸ Joubarbe
- ❹ Rougequeue noir
- ❺ Apollon arverne
- ❻ Vipère péliade
- ❼ Saxifrage
- ❽ Hirondelle de rocher
- ❾ Hibou grand Duc
- ❿ Chamois
- ⓫ Escalade

❖ Où les voir ?

Massifs du Cantal, des Monts Dore, Pays Coupés
(gorges raccordant le plateau volcanique au val d'Allier).



❖ Les zones humides

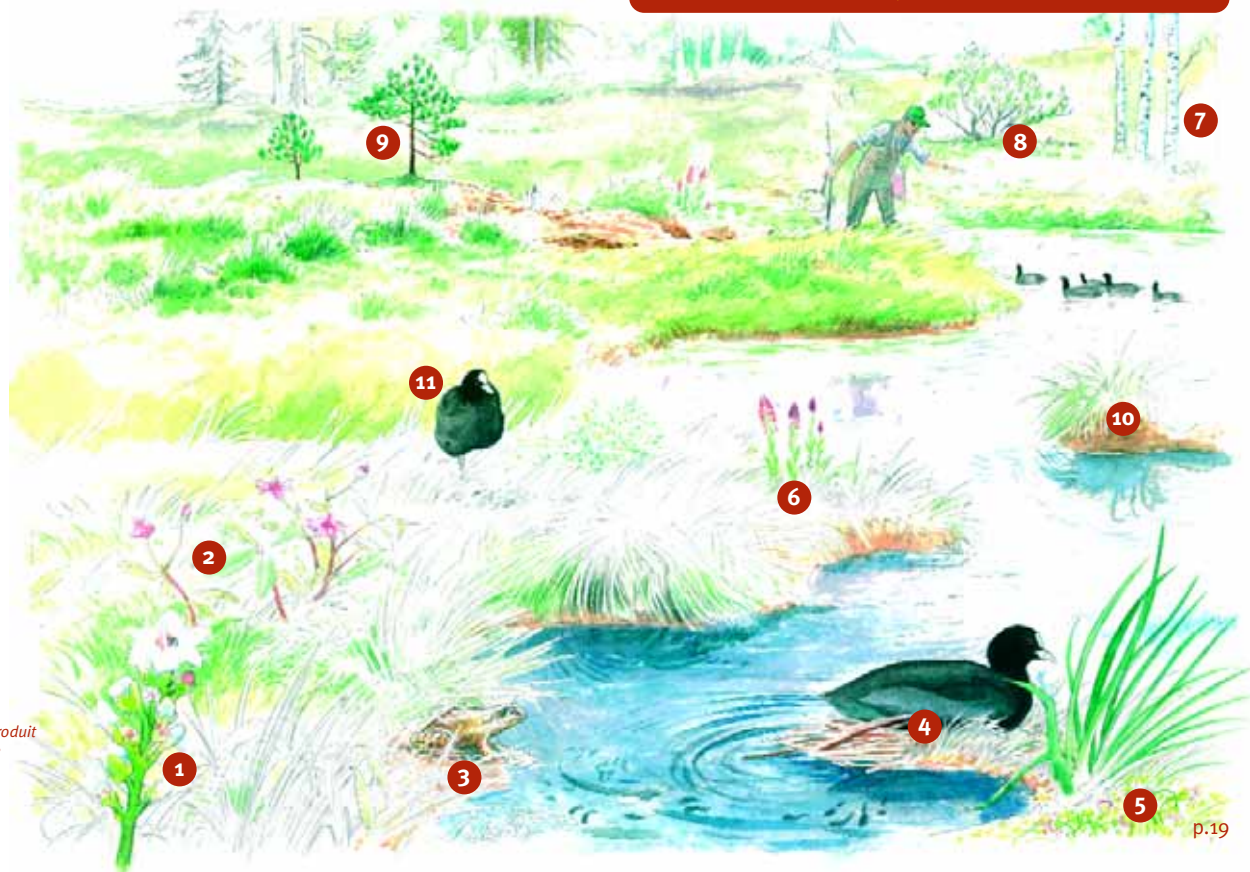
Dans le Parc des Volcans, elles s'établissent souvent dans des cuvettes creusées par les glaciers quaternaires, ou bien d'anciens cratères d'explosions (maars) volcaniques. Les plus belles sont certainement les tourbières* ! Ces milieux recèlent une grande diversité biologique.

- ❶ Trèfle d'eau
- ❷ Comaret
- ❸ grenouille rousse (+ ponte)
- ❹ Foulque macroule
- ❺ Droséra
- ❻ Orchis tacheté
- ❼ Bouleau
- ❽ Saule des lapons
- ❾ Pin sylvestre
- ❿ Laîche
- ⓫ Tourbière

** Ecosystème particulier constitué d'une végétation originale et qui produit une roche, la tourbe. Cette dernière résulte de l'accumulation de débris végétaux peu décomposés.*

❖ Où les voir ?

La Narse d'Espinasse (Chaîne des Puys, Saulzet-le-Froid), le lac de Bourdouze (Monts Dore, Besse), le lac de la Pignolle (Artense, Champs-sur-Tarentaine), les sagnes d'Apchon (Cantal, Apchon), le Jolan (Cantal, Ségur-les-villas), Réserve de la Godivelle, Maison des tourbières...



... Les gardes-nature vous conseillent...

Les gardes-nature du Parc ont pour mission de :

- surveiller les sites sensibles fréquentés par un public nombreux
- sensibiliser le public à la richesse et à la fragilité des sites
- concilier les activités de loisirs de pleine nature avec les activités pastorales et forestières
- assurer l'entretien de certains sites et chemins
- faire découvrir le territoire par le biais d'animations ponctuelles

Où peut-on les rencontrer ?

Entre mai et octobre, vous pouvez croiser les gardes-nature dans les Monts du Cantal, le massif des Monts Dore, le lac Servières ainsi que la Chaîne des Puys. N'hésitez pas à les aborder, ils se feront un plaisir de vous renseigner...

Les réglementations indiquées dans ce guide concernent soit le territoire national dans son ensemble, soit des sites spécifiques. Leur application relève donc de la gendarmerie, d'agents assermentés comme les gardes de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) ou de l'ONF (Office national des Forêts), ou encore des pouvoirs de police du maire.

« Enfin un espace où la nature est à tout le monde ! »

La majorité des espaces naturels du Parc sont des propriétés privées. Certains des chemins qui les traversent font l'objet d'une convention de passage avec les propriétaires. Afin que ces chemins restent ouverts au public, merci de respecter quelques recommandations...

« Le Parc, c'est comme une Réserve alors ? »

Non, contrairement à une Réserve naturelle, un Parc régional ne présente pas de réglementations particulières hormis le Droit Commun. Les Réserves naturelles nationales ont leur fonctionnement propre et la réglementation y est assez stricte dans le souci principal d'assurer la pérennité des milieux et des espèces. En effet, leurs missions sont de protéger et de faire découvrir la nature.



... Avant une balade dans les estives*

Merci d'éviter au maximum de traverser les troupeaux qui sont sensibles au dérangement. Si le troupeau est sur le sentier, contournez-le dans la mesure du possible. Ces petites attentions, observées par le plus grand nombre, permettent la pratique des loisirs de pleine nature sans nuisances pour l'activité pastorale.

A VTT, modérez votre allure et ne dérapez pas sur les sentiers fragiles ! Tenez votre chien en laisse, car vous êtes responsable des dégâts qu'il pourrait causer au troupeau (certaines communes ont pris des arrêtés municipaux vous obligeant à respecter ces règles...). Si le chemin balisé passe une clôture, veillez à bien la refermer s'il n'existe pas de franchissement aménagé pour les promeneurs (chicane avec portillon, escalier...).

** zones de pâturage saisonnier en montagne*



❖ « Puis-je faire du feu dans le Parc des Volcans d'Auvergne ? »

C'est possible lorsque des aires sont spécialement aménagées. Sinon, tout feu est interdit à moins de 200 m d'une lisière, d'un bois ou d'une forêt. Le non respect de cette réglementation* peut vous coûter une amende de 135 €.

**Arrêtés Préfectoraux
du 12 octobre 1993 (Cantal),
n° 07/02698 (Puy-de-Dôme).*



❖ « Et pour le camping sauvage ? »

Le bivouac (on s'installe au coucher du soleil et on plie au lever du soleil) dans le cadre d'une randonnée itinérante, est toléré (avec accord du propriétaire). **Le camping sauvage (on reste plusieurs jours sans démonter la tente) sur un terrain privé nécessite l'accord préalable du propriétaire. Sur site classé ou inscrit, il est totalement interdit.** Les Monts du Cantal, les Monts Dore, la Chaîne des Puys sont des sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites. Il existe d'autres sites inscrits plus ponctuels (lacs, tourbières...) pour lesquels les renseignements s'obtiendront en mairie.



❖ « Les lacs sont-ils tous autorisés à la baignade ? »

Les lacs d'Aydat, Chambon, Lastiouille ont des zones de baignade autorisée. Ils font ainsi l'objet d'une surveillance et de contrôles réguliers de la qualité des eaux. Les autres lacs situés dans le Parc appartiennent à des propriétaires privés qui ne souhaitent pas autoriser la baignade. Merci d'en tenir compte...





❖ « Ici, la montagne n'est pas dangereuse, car on n'est pas très haut... »

Attention aux idées reçues !

Les Monts du Cantal, les Monts Dore sont des terrains avec de réels dangers : pentes herbeuses glissantes, barres rocheuses, couloirs d'avalanche, éboulis.

Vous êtes en moyenne altitude, attention à la météo (chute brutale des températures, brouillard, insolation, rares points d'eau potable en montagne liés à la présence de bétail) et au choix de votre itinéraire.

→ Prévoyez vêtements et couvre-chefs pour vous protéger du vent frais sur les crêtes, de la pluie, du soleil, portez des chaussures adaptées au terrain que vous souhaitez parcourir (pas de sandales en zone caillouteuse ou humide !) et ramenez vos déchets.

→ Renseignez-vous auprès des professionnels (pelotons de Gendarmerie de Montagne, gardes-nature du Parc, bureaux des Accompagnateurs en Montagne) en cas de doute sur les conditions du terrain.

→ Vous allez pratiquer des activités qui entraînent une dépense physique peut-être inhabituelle pour certains d'entre vous : alimentez-vous et hydratez-vous suffisamment (fruits secs, barres énergétiques, boissons froides ou chaudes).

→ Ne surestimez pas vos capacités physiques et techniques. Emportez une carte topographique au 1/50 000 ou 1/25000^e ou un topoguide récent. Si vous ne maîtrisez pas l'orientation, faites appel aux professionnels qui sauront vous guider et vous permettre de vous familiariser avec la boussole, la carte et le GPS.

→ Restez sur les chemins balisés, ne coupez pas les lacets d'un sentier (pour prévenir l'érosion des sols et garantir votre sécurité).



❖ « Avec mon camping-car, où puis-je vidanger mes sanitaires et accéder à l'électricité ? »

Des bornes sont à votre disposition sur les Communes de Saint-Ours, Aydat, Orcines, Besse, La Bourboule, Saint-Pierre Colamine, Ceyrat, Châtel-Guyon, Manzat, dans le département du Puy-de-Dôme. Dans le Cantal, vous les trouverez à Allanche, Condat, Murat, Riom-ès-Montagnes, Mandailles, Saint-Martin-Valmeroux, Paulhac et Valuejols. N'hésitez pas à consulter les offices du tourisme car d'autres communes aménagent régulièrement de telles aires. En forêt, le stationnement et la circulation sont réglementés par le code forestier, renseignez-vous avant de vous arrêter.

❖ « Toutes ces fleurs sont magnifiques ! »

Les fleurs de notre région sont nombreuses et diversifiées, elles sont fragiles et ne se maintiennent que si vous les laissez accomplir leur cycle de reproduction...

Les fleurs cueillies en début de balade seront fanées à votre retour à la voiture, les gardes-nature retrouvent souvent des bouquets au sol !

Vous rencontrerez de nombreuses espèces protégées sur notre territoire. Merci de les apprécier sans les cueillir, pour respecter la réglementation nationale*, la beauté des sites et la nature.

**Loi de protection de la nature du 10/07/76 et de l'arrêté préfectoral du 10/03/90 fixant la liste des espèces protégées en Auvergne.*





❖ « Quel beau terrain de jeu pour la randonnée motorisée ! »

La randonnée motorisée est soumise à une réglementation stricte depuis la loi du 03/01/91. La pratique de cette activité, quel que soit le véhicule homologué, **n'est autorisée que sur des chemins carrossables pour un véhicule ordinaire, type berline**. En l'absence de système de fermeture (barrière, panneau, blocs en travers), un chemin est considéré comme ouvert à la circulation motorisée du public. Sur ces chemins, **soyez courtois avec les autres usagers, ralentissez quand vous croisez de jeunes enfants ou des chevaux**. Adoptez une conduite souple qui saura prévenir la dégradation des chemins.

Les maires des communes concernées par des territoires sensibles (Chaîne des Puys, Monts Dore, Cantal, Cézallier) ont mis en place, avec l'aide du Parc, des zones interdites à la circulation motorisée de loisir. Renseignez-vous auprès des communes ou des services du Parc.

Enfin, la pratique du hors piste est strictement interdite, ainsi que la circulation sur tout autre type de chemin que ceux précités dans ce paragraphe. Le non respect de cette réglementation peut vous coûter 1 500 € d'amende et la mise en fourrière immédiate de votre véhicule.

❖ Les activités de pleine nature en période de chasse

Les pratiquants de loisirs de pleine nature et de la chasse ont des droits et des devoirs.

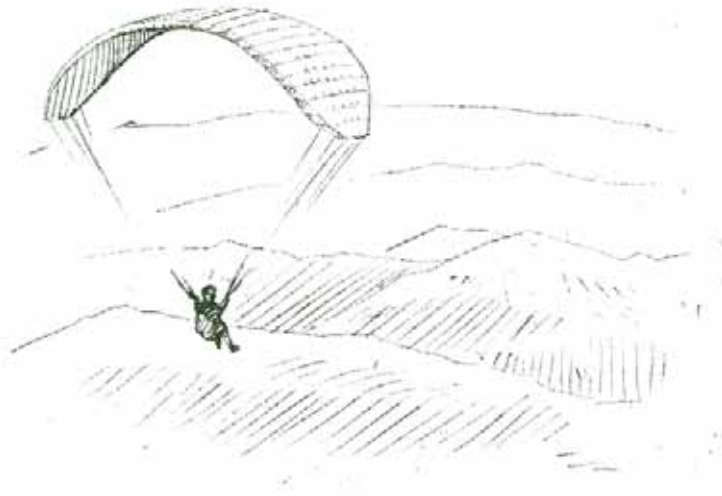
Il est important que les chasseurs signalent leur présence (panneau d'information) lors des jours de battues au grand gibier.

Les visiteurs de ces sites doivent choisir leurs jours de promenade en fonction des jours de battues. Il faut savoir que les chasseurs sont des ayants droit, souvent propriétaires des terrains qu'ils utilisent.

Pour toute information, les fédérations des chasseurs du Cantal et du Puy-de-Dôme* vous donneront les renseignements et contacts utiles.

** coordonnées à la page 37 de ce guide*





❖ « Pour voir les volcans d'en haut, comment ça se passe ? »

Ça se passe bien... mais pas n'importe où !

Pour les parapentes et ailes delta, des aires de décollage labellisées FFVL (Fédération Française de Vol Libre) existent sur le territoire et sont les seules aires autorisées, merci de les utiliser. Les informations pratiques sont disponibles sur le site web www.ffvl.fr ou auprès des professionnels du territoire.

Attention, les Réserves naturelles sont parfois interdites de survol. Dans le cas contraire, il peut y avoir un plancher (ex : 300 m du sol minimum dans la Réserve naturelle de Chaudefour).



❖ « Où sont les animaux sauvages ? »

Une rencontre avec un animal sauvage est un moment privilégié. Pour augmenter vos chances d'observer la vie sauvage, la discrétion est indispensable et ses « horaires » sont, en général, un peu différents des nôtres (aube et crépuscule).

N'hésitez pas à profiter des sorties proposées par les professionnels de la montagne et/ou de la protection de la nature qui sauront vous aider à observer sans déranger !

❖ « Mes déchets de pique-nique feront plaisir à la faune sauvage ? »

Il faut savoir qu'une bouteille ou un emballage en plastique met 1 000 ans pour se dégrader dans la nature, le verre, 4 000 ans ... Les sacs en plastique tuent 1 million d'oiseaux dans le monde chaque année !

Prévoyez un sac pour mettre vos déchets et gardez-le jusqu'à la prochaine poubelle, la faune sauvage et la nature en général vous en seront très reconnaissantes.

❖ Informations pratiques

Pour mieux appréhender le territoire du Parc, ses spécificités, ses richesses floristiques et faunistiques, ses paysages et les hommes qui l'habitent, pourquoi ne pas laisser votre voiture sur le côté et partir à sa découverte...

A pied...

Le territoire du Parc est sillonné de nombreux sentiers de petite randonnée, de la micro balade (en général, moins d'1 h 30 de marche) aux sentiers classiques qui vous permettent d'aborder le territoire sous différentes facettes : patrimoine rural, volcanisme, paysages... selon vos envies, selon votre forme physique.

Ces sentiers sont présentés en détail dans des topoguides Chamina ou des topoguides édités localement que vous pourrez vous procurer par correspondance (www.chamina.com) ou sur place en librairie ou auprès de certains offices de tourisme.

Si l'itinérance pédestre vous tente, vous avez le choix entre plusieurs itinéraires en boucle.

Les GR®

- Le GR® 4 « Hauts plateaux et Monts d'Auvergne (Aubusson-Saint-Flour) » traverse le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne du nord au sud.
- Le GR® 400 « Volcan du Cantal - Pays de Saint-Flour et de Ruynes » (boucles de 2 à 8 jours)
- Le GR® 441-30 « Volcans et Lacs d'Auvergne » :
Le GR® 441 correspond au tour de la Chaîne des Puys. Le GR® 30 sillonne le massif du Sancy et ses lacs : lac Servières, lac de Guéry, lac Pavin...

❖ Comité Régional de Randonnée Pédestre d'Auvergne

Tél. : 04 73 91 94 01

contacts@auvergnerando.com - www.auvergnerando.com
www.ffrandonnee.fr/topos/topoGuidesCatal.aspx



Le lac de Guéry, Monts Dore

Les sentiers itinérants édités par Chamina

- Tour du Cézallier « Les Vaches Rouges » : 7 circuits de 4 à 9 jours. A cheval sur les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, sur le plateau du Cézallier qui culmine à 1 551 m au signal du Luguët, royaume des grands espaces et d'ambiances feutrées...
- Lacs et volcans d'Auvergne : 8 circuits de 2 à 3 jours
- Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, de L'Auvergne au Quercy : Clermont-Ferrand - Aurillac - Cahors

❖ Chamina - Tél. : 04 73 92 81 44 - info@chamina.com
www.chamina.com

Les balades estivales proposées par le Parc

Chaque été, des balades accompagnées vous permettent de découvrir le site de Montlosier, les tourbières ou les Réserves naturelles situées sur le Parc.

❖ Maison du Parc - Montlosier - Tél. : 04 73 65 64 26



... à vélo, à VTT

Vous cherchez une randonnée à vélo en famille, un séjour en groupe, un site VTT où pratiquer ?

... Bureau des Accompagnateurs en Montagne du Mont-Dore

Tél. : **04 73 80 69 16**

Email : ligue.auvergne.ffct@wanadoo.fr / site : www.ffct.org

Notre conseil : pour randonner en toute sécurité, faites appel à un professionnel qui vous fera partager sa passion pour le territoire et sa profonde connaissance des lieux, à pied ou parfois à VTT...

... Chaîne des Puys

Bureau des Accompagnateurs en Montagne Clermont Volcans

Tél : **04 73 62 15 15** - Email : aemclermontvolcans@hotmail.fr

... Monts Dore

Bureau des Accompagnateurs de Besse

Tél. : **04 73 79 66 32** ou **06 08 03 51 11**

Email : jean-michel.falgoux@wanadoo.fr

... Bureau des Accompagnateurs en Montagne du Mont-Dore

Tél. : **04 73 65 07 74** - Email : jean-thierry.plane@wanadoo.fr

... Elément Terre/Bureau des Accompagnateurs en Montagne de Murol

Tél. : **04 73 88 62 62** ou **04 73 79 35 23**

Site web : www.element-terre.org - Email : element.terre@laposte.net

... Monts du Cantal

Bureau des Accompagnateurs en Montagne du Puy Mary

Tél. : **04 71 78 23 33** - Site web : www.accompagnateur-puymary.com

Email : contact@accompagnateur-puymary.com

... Bureau des Accompagnateurs en Montagne du Plomb du Cantal / Frédéric Béranger

Tél. : **06 81 73 04 25** ou **04 71 20 20 92**

Email : fredo.beranger@wanadoo.fr ou andipazo@club-internet.fr

.... avec un âne

... Montagne Evasion - 63970 Saulzet-le-Froid

Tél. : **04 73 79 36 62** ou **06 81 31 81 33**

... Cantal Anes - 15400 Riom-ès-Montagnes

Tél : **04 71 78 06 41** - Site web : www.cantal-anes.com

... Natures Cantal - 15400 Valette

Tél. : **04 71 78 23 33** - Email : natures-cantal@wanadoo.fr

... à cheval

Pour tout savoir sur les itinéraires et les professionnels susceptibles de vous faire découvrir le territoire du Parc, à cheval.

... Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Eve Alcaïde - Tél. : **04 71 20 22 10**

Site web : www.parc-volcans-auvergne.com (rubrique visiter/randonner)

Email : ealcaide@parcnaturel-volcansauvergne.com

5 circuits itinérants en boucle sur l'ensemble du territoire pour des possibilités de randonnées de 3 jours et plus.



Photo : M. SAGOT

Randonnée à Rentières (Puy-de-Dôme)

Autres sports de pleine nature

❖ Comité d'Auvergne Montagne et Escalade

Tél. : 04 73 29 24 71 - Site web : <http://ffme63.fr>

❖ Ligue d'Auvergne de Vol libre (Jean-François Alexandre)

Tél. : 06 71 20 47 81 - Email : ligue-auv.vollibre@wanadoo.fr

❖ Ligue d'Auvergne de Voile

Tél. : 04 73 36 71 08 - Email : ligueauvergnevoile@wanadoo.fr

Site web : <http://pagesperso-orange.fr/ligue.auvergne.voile>

Sites de baignade autorisée

❖ Lac des Hermines - 63610 Super-Besse

Club nautique des Hermines - Tél. : 04 73 79 60 49

Email : cnhermines@yahoo.fr

Base nautique du lac des Hermines (14 ha). École Française de Voile avec encadrement qualifié.



Photo : M. SAGOT

Vol depuis le sommet du Puy-de-Dôme

❖ Lac Chambon - 63790 Chambon-sur-Lac

Sancy Loisirs - Tél. : 04 73 88 67 07 ou 06 81 11 14 42

Email : contact@sancy-loisirs.com Site web : www.sancy-loisirs.com

Location de canoës sur la rivière Allier, parcours de 12 km. Location de canoës et de pédalos sur le lac Chambon à l'heure.

❖ Lac d'Aydat - 63970 Aydat

Base nautique d'Aydat - Tél. : 04 73 79 34 06 ou 04 73 93 93 59

Email : esc.baseaydat.ski@wanadoo.fr

Base nautique sur un lac de 66 ha. Activités nautiques, école de voile. Location de planche à voile et de canoë-kayak.

❖ Lac de Lastioulles

Les bons contacts

❖ Gardes-nature du Parc des Volcans d'Auvergne

Maison du Parc - Montlosier - 63970 Aydat

Tél. : 04 73 65 64 00 - Fax : 04 73 65 66 78

❖ Fédération des chasseurs du Cantal

14, allée du Vialenc - 15000 Aurillac

Tél. : 04 71 48 62 66 - Fax : 04 71 48 23 43

Email : fdc15@chasseurdefrance.com

❖ Fédération des chasseurs du Puy-de-Dôme

La Morelle - Site de Marmilhat - B.P. 97 - 63370 Lempdes

Tél. : 04 73 74 63 50 - Fax : 04 73 74 63 51

Email : fdc63@chasseurdefrance.com

❖ Pour aller un peu plus loin...

- Publications du Parc

- ❖ **Dépêches scientifiques : Volcanisme et volcans d'Auvergne, Faune sauvage, Lacs des Volcans d'Auvergne, Architecture rurale.**
- ❖ **Nature et enfants « les Volcans »**
- ❖ **Nature et enfants « Eau »**
- ❖ **Guides équestres Dômes-Sancy et Cézallier-Limon**

Site web : www.parc-volcans-auvergne.com

(rubrique « la boutique du Parc »)

- Les Guides de la FRANE

(Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et L'Environnement) :

- ❖ **Papillons d'Auvergne (2002)**
- ❖ **Entre terre et eau, les zones humides d'Auvergne (2001)**
- ❖ **Faune protégée, Auvergne (1999, 2e éd 2001)**
- ❖ **Flore protégée, Auvergne (1999, 2e éd 2001)**
- ❖ **Les chauves-souris d'Auvergne (2004)**

FRANE - 1bis, rue Frédéric Brunmurol - 63122 Ceyrat

Tél. / Fax : 04 73 61 47 49 - Email : asso.frane@wanadoo.fr

Site web : www.frane-auvergne-environnement.fr

- Autres éditeurs

- ❖ **Identifier les traces d'animaux**
S. Signollet, D. Mansion, éditions Ouest France
- ❖ **Guide des volcans d'Europe et des Canaries**
Kraft M., Larouzière F.D (de), éditions Delachaux et Niestlé
- ❖ **Guide des pierres et des minéraux**
Schumann W., éditions Delachaux et Niestlé
- ❖ **Les petits animaux des bois et forêts**
Olsen L.-H, Sunesen J., Pedersen B. V., éditions Delachaux et Niestlé
- ❖ **Auvergne sauvage (2004)**
LPO, Alex Clamens, J-C Gigault, éditions Ouest France

❖ Votre avis nous intéresse

Afin d'améliorer ce document d'information, nous vous invitons à nous faire part de votre avis.

Pour cela, vous pouvez vous connecter sur notre site web à l'adresse

www.parc-volcans-auvergne.com/naturepoche
et répondre à un rapide questionnaire.



Vers une éco-communication

Ce guide utilise du papier issu de forêts certifiées PEFC, c'est à dire gérées durablement dans le respect de l'environnement. Il est imprimé par Caractère, entreprise située à Aurillac et engagée dans des démarches éco-responsables (label Imprim'Vert, certification ISO 14001 et PEFC).

Depuis 2007, le Parc des Volcans est membre officiel de PEFC Auvergne. Pour en savoir plus : www.pefc-france.org



Ce guide a été édité par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, avec le soutien financier de la Direction Régionale et Départementale Auvergne de la Jeunesse et des Sports, et de la vie associative.

Conception graphique : Atelier l'engrenage • Illustrations : Pierre-Emmanuel Dequest
Parution : 2008 - crédits photos : PNRVA (Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne), RNN (Réserves naturelles), Marc Sagot.



**Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne**
Maison du Parc - Montlosier
63970 Aydat

Tél. : 04 73 65 64 00

Fax : 04 73 65 66 78

Email : parc.volcans@wanadoo.fr

Sites web : www.parc-volcans-auvergne.com

www.chainedespuys.com



**Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne**

**Maison du tourisme du Pays de Murat
et du Parc des Volcans d'Auvergne**

Place de l'Hôtel de Ville

BP46

15300 Murat

Tél. : 04 71 20 09 47

Fax : 04 71 20 23 52



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS